

uvex silv-Air 2310



- masque coque filtrant contre les particules, avec soupape – niveau de protection FFP3 taille L, (existe également en taille S/M sous la référence 8762312)
- bords souples pour un grand confort de port
- bandeau avec 4 points d'attache pour un ajustement personnalisé et un maintien sûr
- soupape d'expiration réduisant la résistance respiratoire et l'accumulation de chaleur et d'humidité à l'intérieur du masque
- pince-nez souple et réglable
- compatible avec tous les équipements de protection des yeux uvex
- joint d'étanchéité périphérique souple garantissant un maintien sûr et confortable pour éviter les risques de fuites
- masque remplissant les exigences du test de colmatage de poussières de dolomie (D) exempt de latex et de graphène

Matériaux

Bandeau	textile
Pince-nez	aluminium
Points d'attache	polypropylène (PP)
Média filtrant	polypropylène (PP) par fusion-soufflage, polyester
Joint d'étanchéité	mousse PVC
Soupape	ABS

Pour garantir une protection maximale, visionnez notre vidéo sur comment porter correctement son masque :

<https://www.youtube.com/watch?v=tO1ahJTFgpo>

Versions

N° d'article	8762310	8752310
Modèle	masque coque FFP3 NR D avec soupape – Taille L	masque coque FFP3 NR D avec soupape – Taille L
Norme	EN 149 : 2001 + A1 : 2009	EN 149 : 2001 + A1 : 2009
Coloris	blanc	blanc
Poids	29 grammes	29 grammes
Conditionnement	15 pièces par boîte (260 x 1740 x 180 mm env.)	2 pièces par sachet

Résistance respiratoire maximal conformément à EN 149 en mbar

	Résistance lors de l'inhalation 30l/min.	Résistance lors de l'inhalation 95l/min.	Résistance lors de l'exhalation - 160l/min.
FFP1	0,6	2,1	3,0
FFP2	0,7	2,4	3,0
FFP3	1,0	3,0	3,0

Domaines d'application*

Le masque de protection respiratoire peut être utilisé contre les aérosols solides, aqueux et non volatiles jusqu'à 30 fois leurs valeurs limite respectives	Industrie du bois, bois dur, chrome, amiante (jusqu'à 100 000 F/m ³), acier inoxydable, plomb, soudure, poussières contenant du béryllium, arsenic, cadmium ou cobalt. Élimination des déchets médicaux, spores fongiques, légionelles, infections, virus, bactérie, enzyme, nanoparticules.
---	---

* Veuillez noter que les domaines d'application mentionnés ci-dessus sont uniquement des exemples. La sélection des EPI doit être effectuée par une personne compétente, en conjonction avec la législation adéquate et actuelle.

Tous les dispositifs de protection respiratoire appartiennent aux EPI de catégorie III (risques élevés).

uvex décline toute responsabilité de tout danger ou dommage possible qui serait le résultat de cette information. Cette Fiche Produit ne remplace pas une analyse détaillée des risques, ni la sollicitation de l'avis d'un spécialiste.